

Informations sur les conditions de passage du test TOEIC®

I. Obligations en matière d'identification

Tous les candidats au test doivent lire la partie 1. Selon que vous effectuerez le test dans un pays autre que votre pays de citoyenneté, vous devrez également lire la partie 2.

Partie 1: Informations d'identification

Vous devez être en possession d'une pièce d'identité recevable et en règle, signée et comportant une photographie afin d'être admis au centre de test. Si vous vous présentez au centre de test sans la pièce d'identité exigée, l'administrateur du test ne vous acceptera pas et vous perdrez les droits d'inscription.

Lorsque vous vous inscrivez au test, vous devez impérativement utiliser le même nom que celui qui apparaît sur la pièce d'identification principale que vous présenterez au centre de test. Faites attention de mentionner votre prénom et votre nom de famille en entier. Ne vous inscrivez pas sous un surnom. Si le nom indiqué sur votre pièce d'identité principale n'est pas le même que celui donné lors de l'enregistrement, vous ne serez pas autorisé à passer le test.

Le personnel du centre de test vérifiera votre identité avant de vous attribuer un siège pour passer le test. Le responsable vérifiera votre signature pour contrôler que vous êtes bien la personne qui figure sur la photo d'identité.

Pièces d'identification principales recevables

- Passeport avec photographie et signature
- Permis de conduire avec photographie et signature
- Identification officielle (d'état) avec photographie et signature
- Identification nationale avec photographie et signature
- Identification militaire avec photographie et signature

Pièces d'identification recevables en second lieu

Si votre pièce d'identification première ne comporte pas de photographie ou de signature, vous avez l'obligation de présenter l'un des documents identificateurs secondaires qui peuvent répondre aux exigences de photographie ou de signature ; vous devez présenter une des pièces d'identification secondaires suivantes en plus de votre pièce d'identité principale. Les documents d'identification secondaires qui peuvent être utilisés afin de palier au défaut de photographie ou de signature sont:

- un document d'identification établi par le gouvernement qui n'a pas expiré, et qui peut être un passeport, un permis de conduire, une identification officielle, une identification nationale, ou militaire. Cette énumération n'est pas exhaustive.
- carte d'étudiant

Pièces d'identification non recevables

- Toute pièce d'identification expirée
- Carte de crédit quelle qu'elle soit
- Carte de sécurité sociale
- Permis de conduite accompagnée ou toute pièce justificative temporaire
- Permis de conduire international
- Carte internationale d'étudiant
- Document ou lettre préparés devant notaire
- Carte d'identification d'employé

Partie 2: Si vous passez le test en dehors de votre pays de citoyenneté

Vous avez l'obligation de présenter votre passeport comme votre document d'identification principal. Si votre passeport n'est pas écrit en lettres de l'alphabet latin, vous devez également présenter une pièce d'identification supplémentaire selon la liste des documents d'identification secondaires (voir la partie 1). Si votre passeport n'est pas signé, vous devez soit le signer, soit présenter une pièce d'identification additionnelle citée dans la liste des documents identificateurs secondaires.

ETS Global, 20 av. du Maine - 75015 PARIS - France

Tél. : +33 (0)1 40 75 95 20 - Fax : +33 (0)1 42 56 65 27 Email : contact-fr@etsglobal.org - web : www.etsglobal.org

Union européenne / Pays de la zone Schengen

Si vous passez le test dans l'union européenne ou dans un pays de la zone Schengen, en dehors du vôtre, vous pouvez utiliser votre carte nationale ou européenne d'identité, si elle est valide, et si vous en possédez une.

La carte que vous présenterez doit comporter une photographie récente et reconnaissable, votre date de naissance, et votre signature. Si votre pièce d'identification n'est pas écrite en lettres de l'alphabet latin et que l'administrateur ne peut lire la langue utilisée, on peut vous refuser de passer le test.

II. Les procédures et réglementations en usage dans les centres de test

Les procédures et réglementations suivantes sont applicables pendant toute la durée des tests, qui commencent lorsque vous êtes admis dans le centre de test et se terminent lorsque vous quittez le centre.

- Aucun candidat ne sera accepté après la distribution du matériel servant au test.
- Les livres, dictionnaires, papiers, notes, règles, calculatrices, montres avec alarme, téléphones mobiles, appareils d'écoute, équipement d'enregistrement ou de photographie, surligneurs, ou aide de quelque forme que ce soit, ne sont pas autorisés dans la pièce d'examen.
- Toute forme de papier est interdite en salle de test.
- Vous ne devez ni marquer, ni souligner de mots ou faire d'annotations dans le livret de test ou sur la feuille de réponse.
- Vous devez obtenir l'autorisation du surveillant pour quitter la salle d'examen. Le temps perdu ne pourra pas être rattrapé.
- Il n'y a pas de pause prévue pendant le test TOEIC[®]. Si vous devez sortir de la salle, vous devez remettre votre/vos document(s) d'identification au surveillant avant de sortir. Il ne vous sera pas permis de rattraper le temps que vous perdrez.
- A la fin du test, vous devrez rendre le livret de test et la feuille de réponse au superviseur du test.

Renvoi de la session du test

L'administrateur/surveillant du test est autorisé à vous renvoyer d'une session de test ou d'invalider vos résultats, si vous ne respectez pas les interdictions suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive :

- Tenter de passer le test pour quelqu'un d'autre ou que quelqu'un le passe à votre place
- Ne pas être en mesure de présenter un document d'identification recevable
- Obtenir un accès non autorisé au test, ou partie du test, ou des informations à son propos
- Utiliser un téléphone pendant la session ou pendant une pause
- Utiliser une aide quelconque en rapport avec le test, telles que des alphapages, biper, calculatrices, livres, brochures, notes, règles, stylos surligneurs, appareils stéréo et radios avec écouteurs, téléphones cellulaires, montres avec alarme, chronomètres, dictionnaires, traducteurs, et tout appareil électronique ou photographique
- Comportement perturbateur - aucune forme de turbulence ne sera tolérée ; l'administrateur/surveillant du test a tout pouvoir pour déterminer ce qui peut constituer un comportement perturbateur
- Tenter d'aider quelqu'un ou de recevoir de l'aide, ou essayer de communiquer d'une manière ou d'une autre avec une autre personne à propos du contenu du test pendant l'épreuve, pendant les pauses, ou après le test
- Emporter ou essayer d'emporter le contenu du test, du papier brouillon, ou bien des notes concernant le contenu du test en dehors du centre de test. En aucun cas, le contenu du test ou partie du test ne doit être emporté, reproduit, et/ou divulgué à qui que ce soit, quelque soit le moyen (par ex. électroniquement, verbalement ou par copie)
- Utiliser du papier brouillon durant les sections non chronométrées du test ou pendant les pauses
- Tricher avec un ordinateur
- Amener une arme ou arme à feu au centre de test
- Amener de la nourriture, des boissons ou du tabac dans la salle de test
- Quitter les alentours du centre de test pendant la session ou les pauses
- Quitter la salle de test sans permission
- Prendre des temps de pause non prévus, excessifs ou trop longs, pendant la session du test. Les administrateurs de centres de test sont tenus de contrôler strictement les breaks non programmés et de signaler les candidats concernés
- Consulter, examiner ou travailler sur n'importe quel test, ou section, sans y être autorisé, ou continuer à travailler lorsque le temps imparti est écoulé

Le représentant ETS Global se réserve le droit d'entreprendre toute action – cela inclut mais ne se limite pas à : vous exclure des sections de test futures, et/ou invalider votre score- en cas de non-respect des réglementations administratives concernant le test ou de non-respect des directives données par l'administrateur/surveillant du test. Si vos résultats sont annulés, ils ne seront pas reportés, et vos frais ne vous seront pas remboursés.

ETS Global, 20 av. du Maine - 75015 PARIS - France

Tél. : +33 (0)1 40 75 95 20 - Fax : +33 (0)1 42 56 65 27 Email : contact-fr@etsglobal.org - web : www.etsglobal.org